

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.11.157.B

**Projet Transport en
Commun en Site
Propre "Mobilix" :
approbation du choix
de l'attributaire et
autorisation de
signature du marché
relatif aux missions
d'assistance à
maîtrise d'ouvrage
administrative,
juridique, financière
et technique**

LE SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 NOVEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.11.157.B**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

PROJET TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE "MOBILIX" : APPROBATION DU CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AUX MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE, FINANCIERE ET TECHNIQUE

Par délibération n° 129 du 11 juillet 2013, l'assemblée délibérante a approuvé le bilan de la concertation préalable du projet de Transport en Commun en Site Propre MOBILIX ainsi que la réorganisation globale du réseau de transport en commun de l'agglomération.

Concomitamment, par délibération n° 130, l'assemblée délibérante a entériné les tracés et le programme du projet MOBILIX, système global de deux lignes de Transport en Site Propre incluant la mise en circulation de Bus à Haut Niveau de Services.

Afin de mettre en œuvre ce projet de grande ampleur et compte-tenu de sa spécificité, de son caractère novateur, le GrandAngoulême doit recourir à des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), à la suite d'une consultation passée conformément à la 2^{ème} partie du code des marchés publics applicable aux entités adjudicatrices.

Les principales missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont les suivantes :

- Mission 1 : « organisation, pilotage et encadrement général du projet »
- Mission 2 : « Assistance technique, juridique, administrative et financière en vue de la passation et du suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations de services »
- Mission 3 : « Assistance pour la mise en œuvre des systèmes de transport et circulation générale nécessaires aux lignes BHNS MOBILIX »
- Mission 4 : « assistance financière et comptable »
- Mission 5 : « assistance juridique relative aux procédures en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement, applicables au projet BHNS »
- Mission 6 : « assistance sur le volet communication »
- Option : « Assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS MOBILIX ».

Le marché est mixte :

- Il est simple sur la base de prix forfaitaires pour les missions définies ci-dessus.
- Il est à bons de commandes sur la base de prix unitaires pour les études, réunions et missions complémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'accompagnement, sans engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée allant de la conception du projet à la mise en service des différentes phases, soit une durée prévisionnelle de 5 ans.

Le coût de cette mission est d'ores et déjà inclus dans le montant global du projet MOBILIX (ligne budgétaire de l'autorisation de programme « AP 1 » du projet de réorganisation du réseau au budget annexe transports en commun).

.../...

En application des articles 135-5, 144, 150, 160, 161 et 169 du code des marchés publics, le GrandAngoulême a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert. La date limite de remise des offres est fixée au 26 septembre 2013.

A cette date, la Communauté d'agglomération a reçu 6 offres dans les conditions fixées au règlement de la consultation, à savoir les candidats ou groupements candidats suivants :

1. TRANSAMO / SP 2000 (sous-traitant) / STRATIS (sous-traitant)
2. EGIS CONSEIL (mandataire) / AGENCE 4 AOUT / CALIA CONSEIL
3. ALGOE (mandataire) / ETAT D'ESPRIT / FIDAL / SNC LAVALIN / MT3 (sous-TRAITANT) / FINANCE CONSULT
4. SETEC ORGANISATION (mandataire) / SETEC ITS / DS AVOCATS (sous-traitant) / KPMG (sous-traitant) / ORFEOR (sous-traitant) / PARMENION (sous-traitant)
5. ARTELIA VILLE ET TRANSPORT / SENNSE (sous-traitant) / C5P (sous-traitant)
6. SYSTRA (mandataire) / FCL GERER LA CITE / PARMENION (sous-traitant) / CABINET CABANES NEVEU (sous-traitant)

Lors de sa réunion du 17 octobre 2013, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société TRANSAMO, qui a présenté l'offre la mieux disante, et a retenu l'option relative à l'« Assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS MOBILIX ».

Les éléments essentiels de l'offre de la société TRANSAMO sont les suivants :

- Le chef de projet et l'équipe assignée à la mission disposent d'une expérience confirmée dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrages pour la réalisation d'infrastructures de transport en commun en site propre (TCSP) ainsi que de compétences transversales et pluridisciplinaires permettant d'assurer la bonne fin de chaque élément de mission. Le candidat s'est engagé sur une organisation et sur les responsabilités de chaque membre de l'équipe.
- Son offre de moyens humains, y compris une présence continue du chef de projet à Angoulême, démontre une très forte mobilisation de l'équipe dédiée, avec 200,12 hommes/mois sur la durée globale de 60 mois.
- Son offre en matière d'ordonnancement comprend une proposition d'outils, une méthodologie de management du projet permettant au maître d'ouvrage de piloter les coûts d'opération, de s'assurer du respect du calendrier et de l'organisation des différents intervenants internes et externes, jusqu'à la garantie de parfait achèvement.
- Le prix global et forfaitaire, hors option, est de 2 794 039 € HT. Le coût forfaitaire de l'option retenue était de 98 316 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix de la commission d'appel d'offres retenant la société TRANSAMO, comme attributaire du marché relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, financière et technique pour le projet « MOBILIX » de mise en œuvre d'un système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du GrandAngoulême ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché ainsi que les actes afférents à l'exécution et à une éventuelle résiliation, à l'exclusion des avenants ;

.../...

DE PRECISER que les dépenses seront imputées au budget annexe Transports en commun, AP n°1 Restructuration du réseau.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 novembre 2013	<u>Affiché le :</u> 08 novembre 2013